



KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY

JUNIOR LADIES

Cette fiche n'est pas exhaustive et doit être lue en complément du Règlement sportif disponible sur www.hockey.be. En cas de contradiction, le Règlement sportif prime sur cette fiche.

Pour toute question : contactez votre secrétaire de club qui est le seul point de contact avec la fédération.

GESTION DES RENCONTRES

*En cas de remise, la nouvelle date de la rencontre doit être communiquée à la fédération, via le secrétariat, au plus tard **4 jours avant la nouvelle date** et ce, afin que celle-ci soit validée par la fédération et adaptée dans Sportlink.*

1. Rencontres reportées doivent toutes être rejouées : avant la dernière journée de championnat.
2. Remise « volontaire » : rencontre doit être jouée dans les 60 jours suivants la rencontre initiale.

Essayez de fixer la date du match remis à l'avance. Si vous ne trouvez pas d'accord une fois la date du match initiale passée, contactez immédiatement votre secrétaire.

3. Remise due à l'impraticabilité du terrain : rencontre doit être rejouée dans les 60 jours suivants la rencontre initiale.

FORFAITS

Prévenez votre adversaire au plus vite + indiquez le forfait sur la feuille de match. Plus tôt vous agissez, moins l'amende sera importante.

FEUILLE DE MATCH

1. La liste des joueurs doit être envoyée aux arbitres via l'Application au minimum 30 minutes avant le début de la rencontre.
2. Vérification obligatoire de la liste des joueurs adversaires au plus tard 15 minutes avant la rencontre à l'aide des pièces d'identification (photo dans l'application – si joueur non identifiable, via carte d'identité).
3. Minimum 7 joueurs sur le terrain ou sur la feuille de match et maximum 16 joueurs sur la feuille de match.
4. Score doit être rempli par les arbitres à la fin de la rencontre.
5. Toute demande de modification de score doit être introduite via secrétaire de club dans les 5 jours suivant la rencontre.



KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY

En cas d'irrégularité concernant les points 1 à 3:

- *Aller trouver le manager et lui demander d'y remédier dans les plus brefs délais*
- *Si ce dernier refuse, en informer l'arbitre et acter un forfait « règlement » de l'équipe adverse sur la feuille de match avant de démarrer une rencontre amicale.*

QUALIFICATIONS

1. Minimum 30 ans – pas de dérogation possible
2. Possibilité d'accueillir maximum deux joueuses par rencontre avec une quelconque qualification supérieure – à l'exception de joueuses qualifiées Dames Belgian et Open League Nat.

ARBITRAGE

1. 2 arbitres du club qui reçoit.
2. Absence d'arbitre club : le club en défaut doit désigner un joueur pour arbitrer. Interdiction pour ce joueur de participer à la rencontre.
3. Interdiction de changer d'arbitre en cours de rencontre.

ACCES AUX DUG-OUTS

1. Sont autorisés à accéder aux dug-outs :
 - Joueurs présents sur la feuille de match
 - Coach + 3 membres du staff max présents sur la feuille de match.
2. Seul le coach est autorisé à rester debout dans cette zone et à donner des instructions.

EQUIPEMENTS

1. Numéro de maillot obligatoire (1 à 99).
2. Au cas où les couleurs des deux équipes prêterent à confusion : équipe visiteuse doit modifier sa tenue.
3. Tenue du gardien doit être d'une couleur distincte de celle des deux équipes.
4. Protège-dents et jambières obligatoires.